



## **Résolution de l'Assemblée générale du 19 janvier 2017**

Les retraités de l'UDR FO d'Indre et Loire réunis en assemblée générale statutaire le 19 janvier 2017 à la CAMUSIERE maison des syndicats 37550 à Saint Avertin. Ils ont adopté la résolution suivante :

L'UDRFO 37 approuve et soutient le communiqué de presse de l'UCR Force Ouvrière annexé à la présente résolution.

Les retraités sont et seront encore confrontés, aux effets néfastes du pacte de responsabilité mis en œuvre par le gouvernement, sous le joug de l'union européenne et de la politique économique libérale et anti sociale.

Ce qui a entraîné pour conséquence le recul des droits et des garanties pour les retraités. L'UDR FO 37 s'associe à la déclaration du comité exécutif de l'U.C.R. FO qui s'est tenu les 26 et 27 octobre 2016 à Toulouse et fait sienne cette déclaration.

2016 a été une année de lutte contre la loi « EL KHOMRI » qui remet en cause la hiérarchie des normes. C'est à dire le cadre normal des relations de travail fondées sur le code du travail.

2017 sera une année de lutte des retraités pour la défense de nos droits, la défense de la sécurité sociale, la défense du système de retraites par répartition, basé sur les valeurs de solidarité intergénérationnelle de la sécurité sociale de 1945.

En 2017 l'UDR FO 37 sera attentive aux conditions de vie des retraités. Obtenons la fin de l'austérité, la fin de la pression fiscale, l'augmentation des pensions, la compensation du pouvoir d'achat.

L'UDR FO 37 constate que le soit disant retour à l'équilibre des comptes de la sécurité sociale n'est en fait obtenu que sur le dos des assurés sociaux et des retraités, par le biais des restrictions sur la prise en charge de la maladie, le fonctionnement des hôpitaux, des contre réformes des retraites depuis 1993.

Les retraités et l'UDRFO 37 seront attentifs aux programmes des futurs dirigeants de ce pays et refusent de nouvelles réformes des retraites et de la sécurité sociale visant à réduire encore les droits des retraités et des salariés.

### **L'assemblée générale de l'UDRFO 37, Exige :**

Le maintien du système de retraite par répartition tel qu'il a été mis en place par les lois de 1945.

L'abrogation des réformes successives des retraites depuis 1993 à 2013.

Le retour à la retraite à partir de 60 ans avec un maximum de 40 ans de cotisation tendant à un retour à 37ans et demi.

La défense du code de pensions, civiles et militaires et le maintien du mode de calcul des pensions sur les 6 derniers mois de traitement.

Le retour au calcul du montant des retraites sur les 10 meilleures années

Que le montant des pensions soit indexé sur l'évolution des salaires au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

L'abrogation de toutes les exonérations de cotisations sociales patronales qui mettent le système en périls.

La renégociation de l'accord AGIRC-ARCO du 30 octobre 2015 qui acte le blocage des pensions pendant 3 ans, induisant de fait, le report de l'âge de la retraite à 63 ans.

L'arrêt des fusions et le maintien d'une gestion paritaire des caisses de retraites complémentaires.

Le rétablissement de l'AER (Allocation Equivalent Retraite) supprimé le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'arrêt du gel des pensions.

Un revenu minimum de retraite pour tous au moins égal au SMIC.

L'accessibilité au service public pour tous, en particulier, ceux qui se trouvent de plus en plus éloigné des usagers

### **L'UDR FO 37 condamne :**

L'absence de revalorisation du montant des retraites. L'augmentation de la pression fiscale, la fiscalisation de la majoration de 10% s retraités ayant eu au moins 3 enfants, la suppression de ½ part fiscale accordée aux retraités isolés.

Toute tentative de création d'une caisse spécifique de retraite pour les fonctionnaires.

### **L'UDR FO 37 revendique :**

La remise en place d'une préretraite combinée avec une embauche type allocation de remplacement comme l'ARPE.

Un changement d'orientation économique pour assurer la pérennité du financement de la protection sociale collective et la baisse réelle du chômage.

Le rétablissement de la ½ part fiscale pour les retraités isolés.

La suppression de la fiscalisation de la majoration de 10% pour les retraités ayant élevé 3 enfants.

Le maintien du droit à la retraite anticipée pour les travailleurs handicapés.

Le maintien de toutes les pensions de reversions sans condition de ressources.

La pérennité du financement de la branche de l'aide à domicile qui donne une garantie de personnel qualifié.

La suppression de la contribution fiscale (CSG et RDS) sur les montants des retraites.

Résolution adopté à l'unanimité par les retraités de l'UDR FO 37 lors de l'assemblée générale du 19 janvier 2017.

Saint Avertin le 19 janvier 2017